

Rapport d'Activité

2019



SOMMAIRE

Introduction	p 4
I Évolution annuelle du nombre de Conseiller.ères	p 6
Un nombre de conseiller.ères en baisse	p 6
Une parité générale masquée par un déséquilibre collégial	p 6
Des conseiller.ères engagé.es depuis la création du Conseil Citoyen Rennais	p 7
II L'activité interne du Conseil Citoyen Rennais en 2019.....	p 7
Les activités soutenues des cinq groupes territoriaux	p 8
L'enjeu d'une mobilisation de nouveaux membres au sein du CCR	p 14
Un Bureau au croisement des décisions	p 15
Les choix d'orientation stratégique des Assemblées Plénières	p 17
Les travaux des trois commissions : une avancée remarquable	p 20
III La contribution des conseiller.ères dans les espaces institutionnels de la politique de la Ville	p 25
La sollicitation de Rennes Métropole	p 25
L'implication dans les instances du contrat de ville	p 26
La sollicitation des services de l'Etat.....	p 29
La participation à l'échelle nationale.....	p 30
IV Valorisation annuelle de l'engagement bénévole citoyen du CCR	p 31
Répartition de l'engagement bénévole citoyen en 2019.....	p 31
Répartition du temps dédié au fonctionnement interne	p 32
V La mission d'accompagnement du Conseil Citoyen Rennais.....	p 33
VI Perspectives pour 2020.....	p 35
VII Résultat financier 2019 et budget prévisionnel 2020.....	p 36
Conclusion.....	p 38
Liste des membres du Conseil Citoyen Rennais 2019	p 39
Lexique : « le Conseil Citoyen Rennais c'est... »	p 40
Glossaire	p 43

INTRODUCTION

Ce rapport d'activité est fait à partir d'éléments communiqués par les conseiller.ères et certains services de la collectivité tels que des comptes rendus transmis à l'APRAS, structure d'adossement du Conseil Citoyen Rennais (CCR) depuis 2016.

Le CCR réunit cinq groupes territoriaux (GT) rattachés respectivement aux cinq Quartiers Politique de la Ville (QPV) qui sont Cleunay, Bréquigny, Le Blosne, Maurepas et Villejean. Il a été mis en place à Rennes en 2015 et officialisé par arrêté préfectoral le 26 avril 2016. Sa création est issue de la Loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine.

Les éléments marquants de l'activité 2019 du CCR témoignent d'un dynamisme fidèle de l'engagement citoyen bénévole des habitant.es et des acteurs associatifs qui le composent. Tout d'abord, malgré un nombre de conseiller.ères en baisse durant l'année 2019, force est de constater la place majoritaire des conseiller.ère.s du collège habitant.es des quartiers prioritaires dans l'activité du CCR. Le conseil est un collectif vivant qui adapte son fonctionnement à mesure de l'évolution de son activité et des questionnements qui se posent. Cette année un protocole est venu clarifier les champs de compétences entre l'organe décisionnel symbolisé par l'assemblée plénière (AP) et les organes fonctionnels représentés par les GT, les commissions et les conseiller.ères. Cette expérience, porteuse d'apprentissages mutuels, questionne régulièrement la pérennité du fonctionnement du CCR mais aussi, elle a permis de préciser davantage, le rôle d'accompagnement et de veille de l'APRAS. La particularité du CCR de fonctionner en tant qu'une seule entité unie dans sa multi territorialité est, de ce point de vue, une source de richesse mais également de complexité.

Par ailleurs, 2019 met en valeur le travail ardu de chaque GT soit pour poursuivre une démarche de projet, soit pour s'ancrer dans leur territoire, soit pour aboutir à une action d'une démarche entreprise l'année passée. Il y a une action qui, toutefois, se distingue dans ce sens où elle a fédéré avec succès, pour la première fois, les cinq GT autour d'une thématique commune liée à la participation citoyenne des habitant.es des QPV. Cette dynamique a été portée par la commission évènement du CCR. 2019 a vu la réalisation d'un long travail de la commission communication pour mettre en ligne le site internet du CCR afin d'être identifié dans le paysage de la participation citoyenne. En outre, les conseiller.ères ont continué à se former. Elles.ils ont aussi participé, de façon assidue, aux instances du contrat de ville (CDV). Cette année il faut souligner la contribution du CCR à la rédaction du « protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du contrat de ville de la métropole rennaise » qui proroge l'actuel contrat jusqu'en 2022. Cette expérience a questionné à la fois l'accès à la compréhension de la démarche, la place et la contribution du CCR qui revendique une place de partenaire dans l'écriture du prochain CDV.

Le CCR a également répondu à une sollicitation nationale originale qui a permis à une conseillère de participer en tant que membre d'un « comité des bénéficiaires », à la première vague de sélection des candidatures de l'appel à projets 100% inclusion, à Paris.

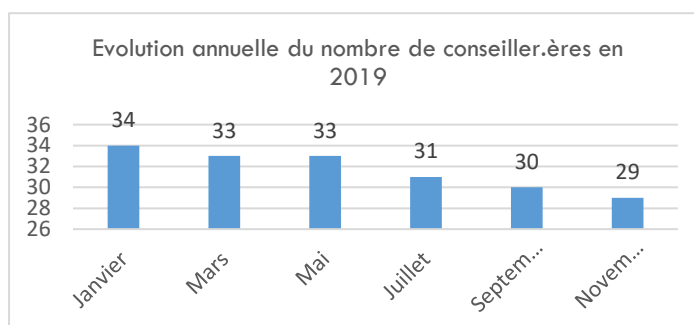
Ce rapport présente ainsi sept parties pour aborder l'évolution du nombre de conseillers courant 2019, présenter l'activité du CCR dans le quotidien de son fonctionnement, illustrer sa contribution dans les espaces institutionnels de la politique de la ville. Il met aussi en avant la valorisation de l'engagement bénévole citoyen et donne des éléments de compréhension de son adossement à une structure porteuse. Enfin, il énonce des perspectives de travail pour 2020 et il porte à connaissance le résultat financier 2019 et le budget prévisionnel 2020.

I Évolution annuelle du nombre de Conseiller.ères

Les résultats ont été réalisés à partir de la présence des conseiller.ères aux assemblées plénières et l'arrêté préfectoral de l'année 2019.

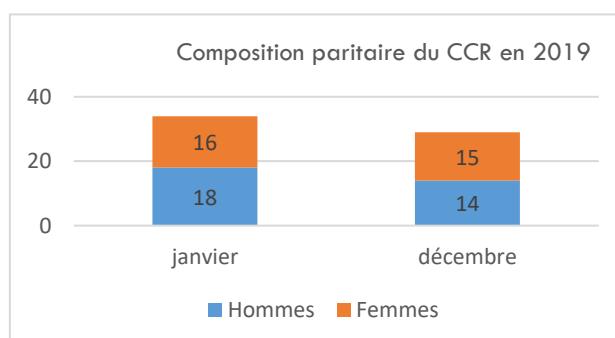
• Un nombre de conseiller.ères en baisse.

Au cours de l'année 2019, le nombre de conseiller.ères a constamment diminué passant de 34 en janvier à 29 en décembre. Toutefois, sur un total de 40 sièges à pourvoir par arrêté préfectoral, environ 73% sont pourvus au 31 décembre 2019.

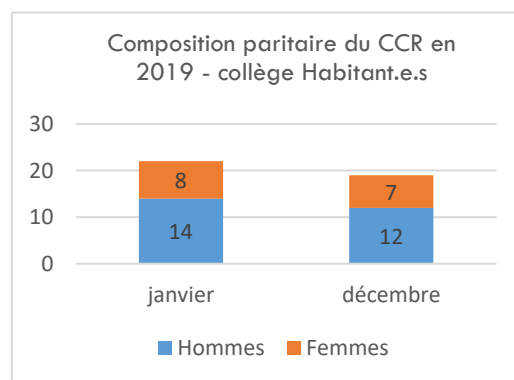
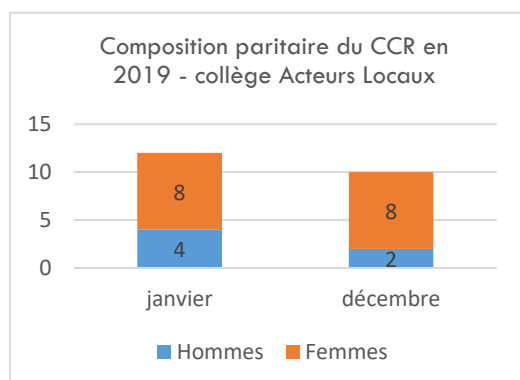


• Une parité générale masquée par un déséquilibre collégial.

D'un point de vue général, malgré une baisse d'effectif, la parité est maintenue au sein du CCR durant l'année 2019 comme le décrit le diagramme suivant :

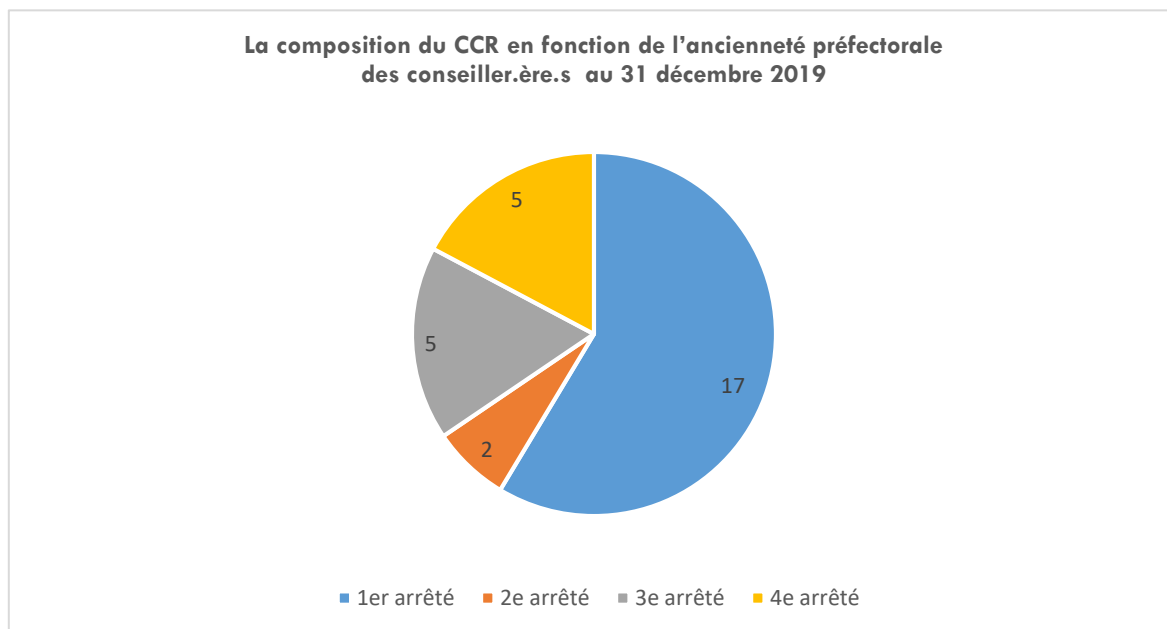


Malgré tout, cette parité n'existe pas au sein des collèges. En effet, au 31 décembre 2019, les femmes représentent 80% des conseiller.ères dans le collège acteurs locaux alors qu'elles sont à peine 37% dans le collège habitants.es. Cela se traduit ainsi dans les graphiques suivants :



- Des conseiller.ère.s engagé.es depuis la création du Conseil Citoyen Rennais

Depuis son existence, 4 arrêtés préfectoraux ont défini la composition du nombre de conseiller.ère.s. Au 31 décembre 2019, sur un total de 29 conseiller.ères, 17 sont issus du premier arrêté préfectoral d'avril 2016 comme l'illustre le diagramme ci-dessous.



7

II L'activité interne du Conseil Citoyen Rennais en 2019



Au-delà de leur implication au sein du CCR, les conseiller.ères sont des habitant.es qui portent une attention particulière à la dynamique de leur quartier. Ils.elles prennent part à différentes réunions et partagent des temps festifs pour être au plus près des préoccupations habitantes. Ce temps dédié à cet « aller-vers » la population des quartiers prioritaires est difficilement quantifiable mais il est au cœur du rôle des conseiller.ère.s. En 2019, l'activité interne du CCR est rythmée entre les activités des 5 GT et la mise en œuvre de leurs actions, les réunions mensuelles des Bureaux, les bimensuelles des Assemblées Plénières et enfin, l'organisation des différentes commissions pour réaliser leurs projets. Certain.e.s ont aussi participé à des formations.

• Les activités soutenues des cinq groupes territoriaux.

Chaque GT a sa propre dynamique avec l'histoire de sa mise en œuvre et ses réalités de terrain. Si 2018 a amorcé leur empreinte territoriale dans leur quartier respectif, 2019 est une année à géométrie variable entre poursuite, ancrage ou aboutissement d'une démarche de projet d'actions entreprise l'année passée. Les thématiques retenues sont :

- L'amélioration du cadre de vie à Cleunay ;
- La valorisation de l'école publique à Bréquigny ;
- La santé au Blossne ;
- La prévention de protection des locataires/habitants et le renouvellement urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de la Rénovation Urbaine (NPNRU) à Villejean et à Maurepas.

Les GT confondus totalisent 45 réunions mensuelles avec une présence en moyenne de 4 conseiller.ères. A cela s'ajoutent plus de 62 réunions dédiées aux temps de préparation, de mise en œuvre et d'évaluation de leurs actions. Au total, les GT se sont réunis au moins 107 fois en 2019 ce qui représente 779 heures de bénévolat a minima soit la moitié du temps consacré à leur fonctionnement interne.

Le groupe territorial de Cleunay (GTC)

Selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 4 membres peuvent composer le GTC. En 2019, ils sont deux. A leur demande, depuis avril 2018, l'APRAS accompagne la dynamique de leur groupe et soutient la méthodologie de projet.

Pour répondre à l'enjeu de faire connaître le GTC et de donner envie aux habitant.es de s'impliquer, les deux conseiller.ère.s souhaitent profiter de la réhabilitation de grande ampleur du « Grand Bleu », un immeuble emblématique de leur quartier. En effet, la finalité serait de créer du lien entre les locataires et les habitant.es pour qu'ils.elles participent ensemble à l'amélioration de leur cadre de vie. Créer un lieu d'espace commun est une hypothèse : *« C'est toujours la même problématique : quand on se voit, on n'a pas d'endroit et dehors, on s'assoit par terre, on a besoin d'un lieu de rencontre, un lieu pour tous qui soit aussi une exposition artistique par exemple. Quand on voit, c'est une sculpture et dedans, c'est fonctionnel. On va planter la mémoire du Grand Bleu ! »*



Source : http://www.archipel-habitat.fr/100_ans_Grand_Bleu.html



Tous deux ont donc l'idée d'introduire l'Art et la Culture dans leur action pour mobiliser les locataires et les habitant.es en réalisant une œuvre collective autour de la mémoire de cet immeuble des années 60, implanté dans le premier quartier d'habitat social de la ville de Rennes. Une visite aux archives municipales permettrait d'imaginer et de se projeter.

C'est pourquoi, dans un premier temps, le GTC a pris contact avec Archipel Habitat, le bailleur social. Ce dernier a appuyé leur démarche en réalisant les impressions des flyers et affiches invitant les locataires et les habitant.es intéressé.es par la recherche historique du « Grand Bleu ». Au total, deux visites ont été organisées aux archives municipales, en fin d'année. Ce projet se poursuivra en 2020.

Le groupe territorial de Bréquigny (GTBr)

Selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTBr. Fin 2019, 3 sont membres du collège habitant.es et 2 appartiennent au collège des acteurs locaux représentés par des bénévoles. Durant l'année, le GTBr a accueilli une habitante qui participe, de temps en temps à leur réunion. Ayant fait le choix de ne pas avoir de référent.e, les conseiller.ère.s s'organisent pour élaborer l'ordre du jour, animer et rédiger le compte rendu de leur réunion mensuelle avec le soutien de l'APRAS. Ils se rencontrent principalement au 5 square Charles Dullin.

9

Dans la continuité de leur formation « aller-vers » de 2017, le GTBr a sollicité l'accompagnement de l'APRAS en termes de méthodologie de projet. Fil conducteur de leur activité en 2018, leur problématique de départ "Comment valoriser l'école publique dans le quartier prioritaire des Champs-Manceaux ?" a abouti avec un franc succès, en 2019, à la production d'un triptyque co-construit avec les acteurs de l'Éducation Nationale, les représentants de parents d'élèves, la Ville de Rennes et l'État.

Deux actions phares ont marqué le processus de valorisation des établissements scolaires publics du quartier.

Dans un premier temps, la question était double : **quel serait le contenu d'un outil de communication et à qui s'adresserait-il ?** Une réunion de préparation avec la chargée de mission et le délégué du préfet, le 8 Avril 2019, a permis de clarifier ces deux points essentiels. En effet, alors qu'au départ, la stratégie du GT visait à questionner le contournement de l'inscription scolaire, finalement la valorisation des établissements scolaires du quartier de Bréquigny a fait consensus. L'outil de communication sera donc à l'intention de tous les parents du quartier. Un petit groupe de travail s'est constitué pour définir le contenu du support de communication. C'est dans ce contexte qu'un atelier a été réalisé le 27 mai 2019 en présence de 10 partenaires.



PREMIER TEMPS FORT :ATELIER DU 27 MAI 2019

"Comment valoriser l'école publique
dans le quartier prioritaire de Bréquigny ?"

- Éducation Nationale : directrices d'école, représentante de parents d'élèves, enseignant.es, médiatrice éducative, Délégué Départemental de l'Education Nationale (DDEN)
- Ville de Rennes : Référente Projet de Réussite Éducative, Chargée de Mission, adjointe au Maire déléguée à l'Éducation
- État : délégué du préfet

Cet atelier s'est
déroulé autour des 3
questions suivantes :

N°1 : « QUELLES IMAGES NÉGATIVES M'INCITERAIENT À FUIR, À ÉVITER OU À CONTOURNER LA CARTE SCOLAIRE DE MON DOMICILE ? »

N°2 : « QUELLES IMAGES POSITIVES M'INCITERAIENT À INSCRIRE MES ENFANTS DANS UN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE MON QUARTIER ? »

N°3 : « EN TANT QUE PROFESSIONNELS, QUELLES SOLUTIONS AVEZ-VOUS MISES EN PLACE, AIMERIEZ-VOUS METTRE EN PLACE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE ? »



La seconde action phare de ce processus s'est déroulée le 12 septembre 2019. En effet, le GTBr avait à cœur d'être en parfait accord avec les différents partenaires et souhaitait finaliser le triptyque avec eux pour valider les dernières modifications. 6 partenaires se sont mobilisé.es :



GTBr 12 septembre 2019

- Éducation nationale : proviseur du Lycée Bréquigny, directrice école élémentaire ;
- Ville de Rennes : chargée de mission, coordonnateur du Projet réussite Educative (PRE) / Projet Educatif Local (PEL), Adjointe au Maire déléguée à l'Éducation
- État : délégué du préfet ;

Au final, le triptyque a été réalisé en octobre 2019 (annexe 1), l'impression a été prise en charge par la Ville de Rennes et le GTBr l'a distribué massivement dans le quartier. Il l'a également présenté au centre social Aimé Césaire. C'est une très belle réussite et une grande satisfaction !

Cette dynamique de travail a nécessité au moins 18 réunions mobilisant environ 96h de bénévolat dont 3 conseiller.ères en moyenne ont participé régulièrement. La majorité des activités annexes du GTBr est liée à leur projet école pour rencontrer de nouveaux acteurs, faire connaître les établissements scolaires de leur quartier par le biais de ce triptyque. A l'avenir, les membres du GTBr souhaitent poursuivre leur projet initial mais ils ont également envie de travailler les questions de l'isolement et de l'accueil de nouveaux membres.

C'est aussi dans ce contexte qu'ils ont consolidé l'identité de leur groupe dont les liens se soudent autour d'un esprit convivial. Deux repas partagés ont été organisés.



GTBr 4 février 2019

Le groupe territorial du Blosne (GTB)

Selon l'arrêté préfectoral 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTB. Fin 2019, il y a 1 acteur local et 2 conseiller.ère.s du collège habitant.es. En décembre, le groupe a accueilli un habitant qui souhaite découvrir le CCR avant de s'engager. Le GTB a fait le choix de ne pas avoir de référent. Il a sollicité le soutien de l'APRAS pour accompagner la dynamique du groupe afin que chacun.e expérimente la co-animation. L'APRAS apporte également un appui méthodologique à leur démarche de projet. Le GTB se réunit mensuellement à la Maison du Projet du Blosne.

11

Si l'activité du GTB en 2018 s'est centrée sur un projet autour de la santé suite à l'annonce de la fermeture prochaine de l'Hôpital Sud et de son transfert vers un autre quartier, 2019 a renforcé cette implication marquée par un temps fort en juin et la préparation, en fin d'année, d'un second porteur de paroles avec l'équipe du projet de santé communautaire du Blosne.



GTB 16 avril 2019

Participation du GTB aux 10èmes rencontres de l'institut Renaudot les 13 et 14 juin 2019.



En moyenne, 2 conseiller.ères se sont investi.es dans cette dynamique partenariale qui a nécessité environ, une dizaine de réunions entre le comité régional, le comité national de préparation des rencontres et leurs propres réunions. Ainsi, le GTB a régulièrement été en contact avec la coordinatrice de la Mission Promotion Santé Territoires de la Direction Santé Publique-Handicap de la Ville de Rennes.

« L'Institut Renaudot est une association nationale avec des relations internationales ayant pour but de promouvoir la santé par le développement et le renforcement des démarches communautaires. Elle favorise l'implication de l'ensemble des acteurs : professionnels (pas seulement ceux du soin), institutions (+ collectivités locales) et habitants/usagers/citoyens. »¹. Tous les 2 ans, il organise des rencontres dans le but de mettre en relation l'ensemble des acteurs pour échanger les expériences, débattre sur les concepts et se nourrir mutuellement d'outils pouvant faciliter les pratiques quotidiennes par le biais de 3 actions : ateliers, marchés des expériences et forum.



13 juin 2019

12



13 juin 2019

Le GTB a tenu un stand aux marchés des expériences et il a participé à la table ronde du forum.

Par ailleurs, en 2019, un conseiller a rejoint la cellule de veille du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) du quartier et le GTB a assisté à la porte ouverte de la Maison du Projet.

Malgré cette dynamique, 2019 est aussi une année difficile pour le GTB en termes de mobilisation de conseiller.ère.s. Avec le départ de 3 membres, le groupe s'est trouvé en fragilité pour poursuivre ses projets. C'est pourquoi, deux conseiller.ères de Villejean et une de Maurepas l'ont rejoint. Parallèlement, avec le concours de la chargée de mission et du délégué de préfet, un plan d'action de mobilisation a été entrepris en fin d'année. Dans ce contexte, le GTB a pu projeter la réalisation d'un second porteur de paroles courant janvier 2020 sur l'offre de services du futur centre communautaire en collaboration avec l'équipe doctoresse. Cette fois-ci, la question centrale sera : "De quoi avez-vous besoin pour être en bonne santé ?

¹ Compte rendu de la réunion du comité régional du 26/02/2019 page 1

Le groupe territorial de Villejean (GTV)

Il n'y a pas de contribution du GTV car la majorité de ses membres n'a pas souhaité intégrer une synthèse de 2-3 pages.

Le groupe territorial de Maurepas (GTM)

Selon l'arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2019, 8 places sont réservées au GTM. Fin 2019, 4 conseiller.ères sont membres du collège habitant.es et 3 appartiennent au collège acteurs locaux. Le GTM accueille, de façon régulière, un habitant du quartier lors de ses réunions mensuelles qui se déroulent dans la Maison du Projet (MDP) de l'Europe. Il fonctionne avec un référent, garant de l'animation du groupe et coordonnateur des réunions mensuelles dont les ordres du jour sont élaborés collectivement. A la demande, l'APRAS peut intervenir ponctuellement. Pendant le premier semestre, le GTM a assuré des permanences pour accueillir la parole habitante au sein de la MDP et, à ce titre, il a organisé deux temps conviviaux autour de la « galette des rois » en début d'année.

Un investissement considérable en termes d'aménagement et de renouvellement urbain.

Première convention nationale signée à Rennes le 16 février 2017, le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Rennes Métropole se traduit, sur les 10 prochaines années, par des travaux de grande envergure dans les quartiers de Maurepas Gayeulles - Le Gros-Chêne, qualifiés de quartiers d'intérêt national. Dans ce cadre, les habitant.es et le GTM sont associé.es activement dans des démarches de consultation de manière à contribuer à l'amélioration véritable de leur vie quotidienne notamment en termes d'habitat et de typologies de logements, de mobilité, d'attractivité économique, de diversité de services, d'accès aux pratiques culturelles et sportives, d'offres scolaires, de mixité générationnelle ...



Source : <http://www.archipel-habitat.fr/>

Toute cette dynamique de renouvellement urbain représente un investissement considérable du GTM qui se traduit par une trentaine de réunions courant 2019 auxquelles, en moyenne, 2 membres participent. Cela représente ainsi au minimum 147 heures de bénévolat citoyen.

Dans ce cadre, les conseillers ont, par exemple, participé à des balades urbaines, aux présentations des requalifications des tours d'E. Mounier, à des études tant sur la question du positionnement de la centralité des équipements principaux que celle de la future école place de l'Europe. Ils ont été concertés sur le nouvel équipement sportif du Nord Est, ils ont participé à l'inauguration d'un nouveau lieu de vie « la Cohue ». Le GTM a également fêté le premier anniversaire de la MDP de l'Europe. Il prend part assidument aux Revues du projet, en présence de l'élue de quartier, de Territoires Publics et des Services de la Ville (Direction de Quartier Nord-Est et Service Aménagement) pour faire le point sur l'actualité et l'état

d'avancement du projet urbain à travers les deux opérations d'aménagement : ZAC Maurepas Gros Chêne et ZAC Maurepas Gayeulles.

Veille et prévention de la protection des habitant.es de Maurepas.

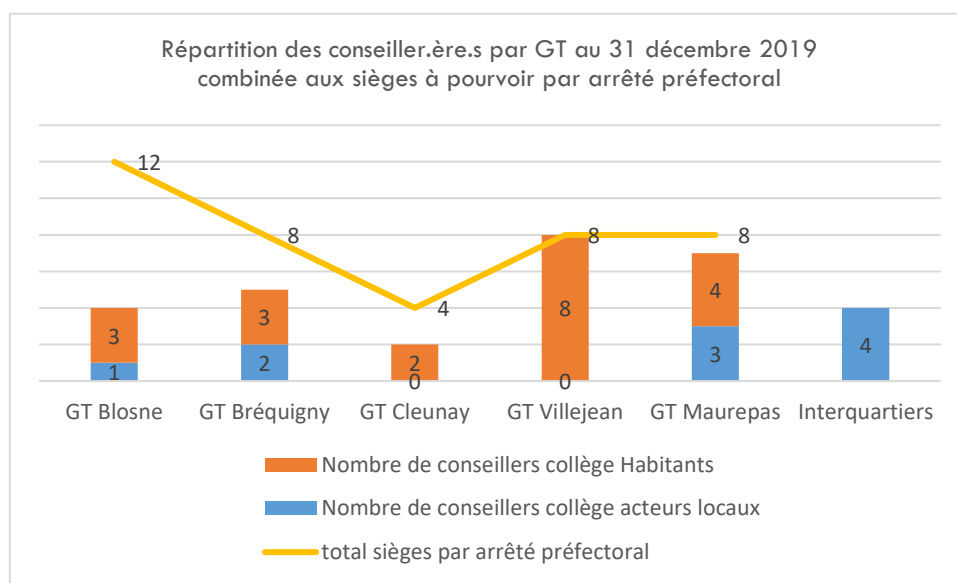
Source : le Télégramme du 8 février 2019



Si 2018 a témoigné d'une forte mobilisation du GTM auprès de l'élue de quartier et des partenaires locaux pour remonter les problèmes de sécurité, des faits de violence et d'incivilité dans le quartier, 2019 reste une année déterminante avec la qualification du quartier de Maurepas en « Quartier de Reconquête Républicaine ». Devenant le premier territoire breton parmi les 32 premiers quartiers annoncés, Maurepas bénéficie donc du déploiement de la Police de Sécurité du Quotidien (PSQ) dont le rôle est d'assurer une prévention renforcée. Dans ce contexte, le GTM s'est entretenu avec la députée de la 2^{ème} circonscription. L'APRAS est également venue présenter, en fin d'année, les évolutions socio-démographiques de leur quartier.

14

L'enjeu d'une mobilisation de nouveaux membres au sein du CCR.



La composition du nombre de conseiller.ères varie par GT. Le graphique ci-dessus illustre cette diversité liée aux nombres de sièges à pourvoir par arrêté préfectoral en corrélation avec la taille des QPV. Toutefois, il n'existe pas de nombre de sièges à pourvoir pour les acteurs locaux « Interquartiers » c'est-à-dire ceux qui interviennent dans plusieurs quartiers à la fois tels que la CNL35, l'ARCS, la CLCV et l'AFEV.

Alors que dans le GT du Blosne, 12 sièges sont à pourvoir, seulement 4 le sont à Cleunay. Les questions qui se posent en fin d'année 2019 portent sur l'enjeu de la mobilisation et l'accueil des nouveaux membres notamment au sein du GT du Blosne, une nécessité impérieuse pour la survie du CCR.

• Un bureau au croisement des décisions.

Le bureau est composé des représentant.es, des référents des GT et ceux-celles des commissions du CCR. En 2019, 8 conseiller.ère.s en moyenne ont participé à ces réunions mensuelles dont une grande majorité est issue du collège habitant.es. Il s'est réuni 12 fois. Ces temps de travail, en co-animation avec la structure d'adossement, sont des moments de partage d'informations en lien avec l'actualité des quartiers et celles des commissions afin de préparer les ordres du jour des AP. Ils permettent également de débriefer sur les déroulements de ces dernières, de suggérer des thèmes de réflexions et des prises de positions et de réguler, si besoin, des désaccords voire des conflits comme c'est arrivé en début d'année 2019.

Le traitement des difficultés par le dialogue

En cours d'année, une difficulté est apparue sur les modalités de sollicitation des instances du contrat de ville par courrier, ce qui a fait apparaître un désaccord entre les membres.

Cette expérience, un peu douloureuse collectivement, a cependant permis d'approfondir une réflexion amorcée en 2018 sur la part d'autonomie de chaque instance pour que celles-ci puissent prendre des décisions et organiser des actions dans son domaine de compétences, en respectant le cadre de la vision générale du CCR. Le rôle et la place de la structure porteuse ont, de fait, été déterminants. 12 conseiller.ères se sont donc demandé.es, par exemple, à quel moment un GT, un.e conseiller.ère ou le bureau, peuvent-ils.elles agir sans le consentement ni des membres du CCR, ni celui du bureau, ni celui de leur propre GT ?



Ci-dessus : 13 mars 2019 - Ci-dessous : 3 avril



Cette situation complexe a aussi mis en évidence, l'enjeu de la communication interne en tant que facteur de cohésion de groupe dans le cadre d'une organisation complexifiée par l'articulation des 5 GT qui ne forme qu'une seule entité légitime c'est-à-dire le CCR.

Les 3 bureaux dédiés à la résolution de cette situation problématique ont permis de présenter en plénière du 3 juillet un protocole qui clarifie désormais les champs de compétences entre l'organe décisionnel (l'AP), les organes fonctionnels (GT, commissions et les conseiller.ères). Ces nouvelles mesures doivent être précisées prochainement dans le règlement intérieur du CCR.

Une activité dense du bureau

Parmi les 12 bureaux courant 2019, 5 ont été dédiés à des axes de travail et de positionnement à valider en plénière et 6 autres ont été élargis à l'ensemble des membres du CCR pour accueillir des intervenant.es et élaborer une prise de position. 1 bureau exceptionnel a été dépêché en novembre pour formuler un avis du CCR. En moyenne, 6 conseiller.ères participent régulièrement aux bureaux mensuels tandis que 10 sont présent.es aux bureaux élargis dont l'objectif est de privilégier un temps de partage avec des intervenants extérieurs ; de ce point de vue, un temps de parole a été libéré au profit des échanges au cours des AP.

	Quelques thématiques abordées
5 bureaux	➤ Élaboration d'une feuille de route 2019 pour prioriser les axes d'intervention. ➤ Mobilisation de l'AP pour répondre à la sollicitation du Ministre de la Cohésion Sociale des Territoires par rapport au grand débat national sur quatre thèmes qui couvrent des grands enjeux de la nation : la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation de l'Etat des services publics, la transition écologique, la démocratie et la citoyenneté. ➤ Finalisation du protocole qui clarifie l'autonomie de chaque instance du CCR. ➤ Préparation de la prise de parole au comité de pilotage (copil) du CDV du 22 novembre.

16



Bureau élargi 4 septembre 2019

6 bureaux élargis	➤ Finalisation d'un projet fédérateur entre les 5 GT. ➤ Clarification de l'autonomie des instances du CCR. ➤ Précisions sur les critères de sélection des demandes de subvention dans le cadre de la consultation de la programmation du CDV. ➤ Validation des frais d'un triptyque pour le GTBr. ➤ Préparation et rencontre de la cellule locale du 2 octobre : bilan de la programmation des crédits spécifiques 2018 + Bilan de l'activité du CCR 2018 + avenant du CDV prolongation 2020-2022. ➤ Organisation d'un temps convivial en fin d'année. ➤ Accueil des intervenants institutionnels et associatifs : • Janvier : Mr Puil, Vice-président en charge du logement, de l'habitat et des gens du voyage pour présenter un bilan intermédiaire du dispositif du loyer unique. • Juillet : Louise Fuseau pour présenter le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). • Novembre : Valet Benoit, président du Mouvement Associatif Rennais pour présenter le MAR. • Décembre : Martin Audrey, responsable du service Environnement de la Ville de Rennes pour présenter la Direction Santé Publique Handicap de la Ville de Rennes
1 bureau exceptionnel	➤ Validation de l'avis du CCR sur le « protocole d'engagements renforcés et réciproques » pour la rénovation du CDV 2020-2022.

17

• Les choix d'orientation stratégique des Assemblées Plénières

Les AP du CCR rassemblent tous les deux mois, l'ensemble des membres des cinq quartiers de la politique de la ville. Courant 2019, 16 conseillers en moyenne, ont participé aux 6 plénières annuelles qui se déroulent en soirée, à la Maison des Associations. Elles ont été, en grande partie, animées par la structure porteuse.

En tant qu'organe décisionnel, elle a validé, souverainement, plusieurs démarches en termes de :

- Prise de position ;
- Fonctionnement interne ;
- Validation de projets ;
- Communication.



Assemblée Plénière 30 janvier 2019

Le CCR ne participera pas au grand débat national.

Alors que les membres du bureau suggéraient de participer, en réponse à la sollicitation du Ministre de la Cohésion Sociale des Territoires, au grand débat national initié par le Président de la République, l'AP de janvier confirme sa non-participation en tant qu'entité CCR. En effet, sur les 28 votant.es, 12 ne se sont pas prononcé.es, 5 ont voté « pour » et 11 ont voté « contre ». Le débat portait sur le rôle du CCR, sa contribution et sa manière de s'organiser au vu de la pluralité des positionnements et de l'implication chronophage sous-jacente.

Le CCR devient partenaire du dispositif TZCLD.

L'AP de septembre affirme la participation du CCR en tant que partenaire du dispositif TZCLD, dont la Ville de Rennes est candidate pour le territoire du Blosne, à une nouvelle proposition de loi. Par ce fait, le CCR exprime sa volonté de soutenir l'emploi dans un quartier fortement impacté par le chômage. Il appuie ainsi, une initiative qui, en mutualisant les aides financières, permettrait, « sur la base du volontariat, d'embaucher en CDI tous les chômeurs de plus d'un an pour différents boulots (...). En clair, il s'agit de prendre l'argent servant à financer le chômage... pour financer l'emploi ».²

Le CCR affirme son indépendance vis-à-vis des partis politiques rennais.

Sollicité en avril par le coordonnateur de l'équipe En Marche pour participer à une concertation citoyenne, qui aurait servi un projet en vue des élections municipales de 2020 sur la prise en compte de l'expression des habitants des QPV, le CCR a affirmé, en AP de juillet, sa volonté d'indépendance à l'égard de tous les partis politiques, une clause inhérente à son fonctionnement stipulé dans l'article 7 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : « les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ».

18

Une organisation interne complexe qui évolue avec une volonté de faire ensemble

Un protocole validé pour clarifier le degré d'autonomie des instances du CCR

L'AP de Juillet valide le protocole élaboré par les membres du bureau pour clarifier le degré d'autonomie de chaque instance du CCR. Ainsi, par exemple, les GT sont autonomes pour organiser des actions avec les acteurs locaux de leur territoire. S'ils souhaitent s'adresser à un partenaire du CDV, ils doivent, par contre, solliciter l'accord de l'AP pour être soutenus, en cas de nécessité. Par contre, un conseiller ne peut pas solliciter des acteurs de son propre chef et de façon isolée qui plus est, sans concertation avec les autres membres de son GT.

Le caractère innovateur de ce travail consensuel et complexe est la mise en place d'une procédure en cas de manquement au règlement pouvant conduire à l'exclusion d'un.e conseiller.ère car, ce qui a été vraiment soulevé, est cette volonté de préserver le CCR en tant qu'une seule entité unie dans sa multi territorialité.

² www.ouest-france.fr

Le soutien aux projets des groupes territoriaux et des commissions

D'une manière générale, les projets associant les habitants des quartiers sont validés en AP, le point sur l'actualité des GT permet d'ailleurs de suivre les fils conducteurs et d'ajuster si besoin en prêtant main forte par exemple.

En 2019, toutefois, parmi les projets validés, il y en a un qui se distingue et qui se prépare depuis la fin de l'année 2018. Son but est de fédérer les 5 GT du CCR autour d'une thématique commune de manière à mettre l'accent sur cette unité multi territoriale.

Un challenge citoyen

Ainsi, l'AP de mars valide à l'unanimité la thématique d'un projet fédérateur entre les 5 GT. Ayant conscience que les quartiers prioritaires affichent des taux d'abstention élevés, le CCR ambitionne de sensibiliser leurs habitants à s'inscrire sur les listes électorales et à voter. La plénière charge la commission événement de mener ce projet à terme. Les frais inhérents au projet sont validés.

L'aboutissement d'une stratégie de communication améliorée

La plénière travaille sur une stratégie de communication depuis novembre 2017. En effet, la priorité numéro un est de trouver des nouveaux membres, ensuite, de se faire connaître à l'échelle des quartiers puis de fidéliser les membres qui s'engagent. La plénière de janvier 2018



Assemblée Plénière 3 juillet 2019

a donné un mandat à la commission communication pour décliner les démarches opérationnelles répondant à ces trois priorités avec le soutien conjoint de l'association BUG et de l'APRAS. En juillet 2019, les conseillers valident la charte éditoriale du site du CCR, mis en ligne aussitôt via une des plateformes les plus populaires de publication de site internet : Wordpress.

« Destiné au grand public, le site internet du CCR est consultable gratuitement dans le monde entier. Il vise à diffuser de l'information uniquement sur les activités du CCR de manière collaborative dans un esprit de co-construction et de confiance entre conseillers. »³.

Parallèlement, une formation à l'utilisation de Wordpress selon les niveaux de connaissance informatique des conseiller.ères a été validée, elle sera dispensée par l'association BUG.

³ Charte éditoriale du site internet du Conseil Citoyen Rennais page 1

• Les travaux des trois commissions : une avancée remarquable

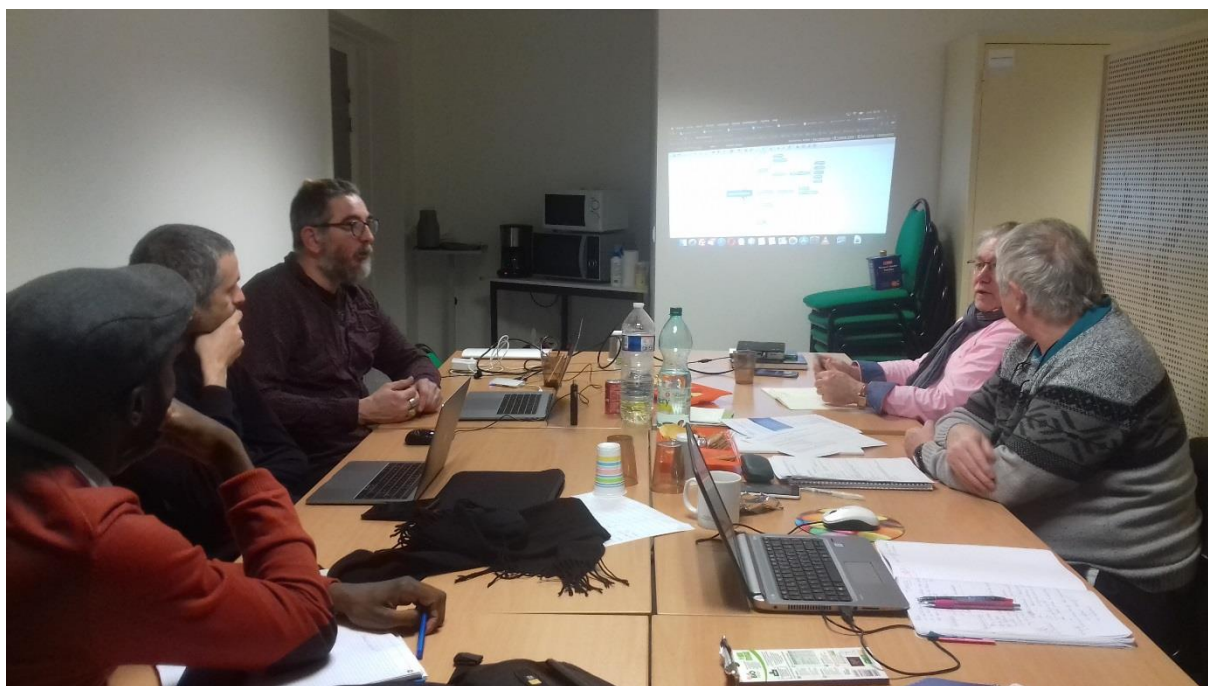
Le CCR est composé de 3 commissions qui s'organisent de façon autonome avec le soutien méthodologique de l'APRAS en fonction de l'avancée de leurs travaux. L'AP leur donne mandat pour mettre en œuvres les décisions validées. Il s'agit des commissions :

- Communication ;
- Formation ;
- Évènement.

Une commission communication très engagée

Une modélisation du site progressive et studieuse

Alors que 2018 se révélait une année phare pour la commission Communication, 2019 est l'aboutissement d'un travail ardu parsemé de débats rebondissants accompagnés conjointement par l'association BUG et la structure porteuse. En effet, la modélisation du site internet du CCR a soulevé plusieurs questionnements problématiques tels que :

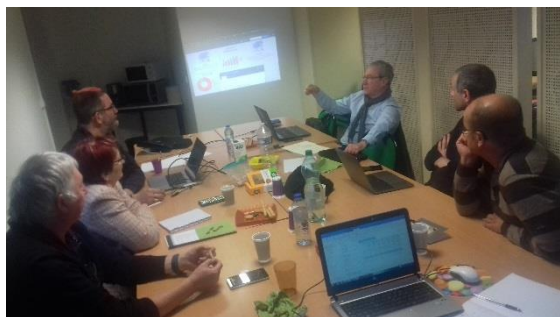


Commission communication 11 février 2019

- Sur quels critères le comité rédactionnel peut-il exclure un article du GT ?
- Est-ce que le site doit servir à inviter tous les habitant.es y compris hors QPV ?
- Avec quelles données sociodémographiques le CCR présente les 5 QPV ?
- Comment faire lorsqu'un GT ne peut pas rédiger un article ?
- Comment présenter les GT sans territorialiser leur actualité pour ne pas les mettre en concurrence ?
- Comment donner à voir l'unité d'un seul conseil citoyen avec 5 actualités territoriales différentes ?
- Est-ce que le site est une vitrine de ce qui se passe dans les quartiers prioritaires ou de ce que fait le CCR ?

En moyenne, 4 conseiller.ères se sont mobilisé.es tout le long de l'année au sein de la commission communication. Ils.elles se sont réuni.es 10 fois totalisant ainsi 20 heures de réunions. Le site internet du CCR a vu le jour en juillet 2019 sous l'écriture suivante : conseil-citoyen-rennes.org. En octobre, il a été communiqué aux membres de la cellule locale du CDV pour qu'il soit diffusé le plus largement possible auprès des partenaires institutionnels.

Une appropriation du vocabulaire spécifique indispensable



25 mars 2019

Concevoir un site a également nécessité un temps d'adaptation et d'appropriation d'un langage spécifique. Un évènement est différent d'une actualité par exemple. Ou encore, rédiger un cahier des charges pour sélectionner le prestataire de service mais aussi élaborer une charte éditoriale qui détermine, dans l'équipe éditoriale, qui fait quoi et de quelle manière, ont été des tâches complexes.

A titre d'exemple, Wordpress est un site internet dans lequel il y a obligatoirement 5 rôles ⁴ :

- Administrateur : il accède à toutes les fonctionnalités d'administration dans un site unique. Il doit avoir non seulement une bonne connaissance du site Wordpress mais aussi un niveau technique maîtrisé ;
- Éditeur : il peut publier sur le site, gérer des articles et des pages, les siens ainsi que ceux des autres utilisateurs ;
- Auteur : il peut publier et gérer ses propres articles ;
- Contributeur : il peut écrire et gérer ses articles, mais ne peut les publier ;
- Abonné : il gère uniquement son profil.

21

L'administrateur général (Webmaster) du site est uniquement l'association BUG. Il est le seul habilité à modifier la structure du site et à gérer les niveaux d'autorisations des utilisateurs du site. Il assure la maintenance du site du CCR et peut effectuer les modifications demandées par la Commission Communication en accord avec le CCR.

Une veille constante sur l'avenir du site internet du CCR.

Si toutes les questions précédentes ont trouvé leurs modalités de réponses, il en reste une qui mérite une constante vigilance : « quel avenir pour le site par rapport à la capacité des conseiller.ères de l'alimenter régulièrement et durablement ? ». En effet, pour qu'un site soit maintenu au top des moteurs de recherche, il doit être alimenté périodiquement avec plusieurs liens qui influencent sa e-réputation dans les réseaux sociaux. Dans le cas contraire, l'attractivité du site sera pénalisée. Or, l'avenir du site dépend des conseiller.ères engagé.es bénévolement qui peuvent à tout moment et librement quitter le CCR. Qui prend le relais ? Qui transmet les connaissances et compétences acquises dans cette situation ?

⁴ Charte éditoriale du site internet du Conseil Citoyen Rennais page 2

Par ailleurs, dès le début, l'APRAS a mis en garde le CCR sur sa non implication quotidienne pour garantir non seulement l'autonomie du CCR vis-à-vis de leur outil de communication mais aussi prévenir une charge de travail supplémentaire éventuelle. L'APRAS peut néanmoins suppléer, de façon épisodique, l'alimentation du site internet du CCR.

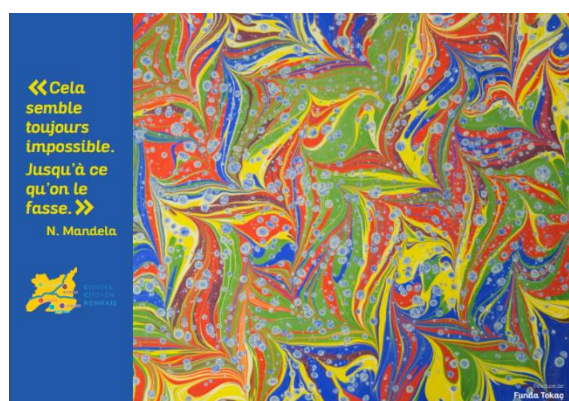
Les prochains axes de travail liés au site internet

La commission communication s'est fixée des axes de travail pour améliorer le fonctionnement et l'organisation du site :

- Formaliser un document avec un droit à l'image ;
- Rappeler régulièrement aux GT d'inscrire systématiquement à leur ordre du jour un point sur l'actualité à communiquer sur le site ;
- Garder en tête la proposition d'action de presse lors de la prochaine journée des Conseils Citoyens 35 pour communiquer sur le site du CCR ;
- Adresser un texte support qui présente le site au service communication de Rennes Métropole ;
- Créer une rubrique "mémoire citoyenne" ;
- Réaliser une fiche par profil pour définir les droits de chacun en fonction des rôles attribués dans l'équipe éditoriale.

La réalisation d'une carte de vœux 2020

L'année s'est terminée avec la réalisation d'une carte de vœux conçue par une conseillère citoyenne du GT de Cleunay et réalisée par la chargée de communication de l'APRAS. Les cartes de vœux ont été déclinées par GT et elles ont été distribuées massivement par les membres du CCR. Il s'agit d'une belle victoire sur 2018 dont le projet a été avorté prématurément.



22

Une commission formation en veille mais des conseiller.ères formé.es

Bien que la commission formation n'ait pas été mobilisée en 2019, les conseillers ont continué à se former en réponse à des sollicitations extérieures et pour mener à terme le plan de formation 2018. L'APRAS a coordonné la mise en œuvre opérationnelle de certaines formations en relayant les informations et recensant par exemple, le nombre de volontaires, en réservant les salles ou encore, en assurant la logistique des encas ou des repas.



Comprendre un budget associatif : 2 mars 2019



6 septembre 2019 : voyage d'étude à Nantes

Combien de conseiller.ère.s ont bénéficié d'une formation en 2019 ?

Nombre de conseiller .ères	Nombre de formations reçues
15	Au moins 1 formation
9	Au moins 2 formations
4	Au moins 3 formations

Au total, parmi les 15 conseiller.ères qui ont bénéficié d'au moins une formation, 9 sont des habitant.es et 6 des bénévoles des acteurs locaux.

Quelles formations les conseiller.ères ont-elles.ils reçu, par qui et où ?

Thème de formations	Intervenant.es	Lieu
« Comprendre un budget associatif » : Décrypter une demande de subvention et Élaborer une demande de subvention »	Fédération des Centres Sociaux en Bretagne (FCSB)	Dans les locaux de la FCSB, Rennes
« Comment dynamiser sa communication avec les réseaux sociaux ? »	Résovilles	A la Maison des Associations, Rennes
Construire et animer une maison du projet	Ecole de la Rénovation Urbaine	Aubervilliers, Seine Saint-Denis
Rôle des Conseils Citoyens dans un projet urbain	Ecole de la Rénovation Urbaine	Aubervilliers, Seine Saint-Denis
Gestion des encombrants / voyage d'études	Rennes Métropole	Nantes
Apprendre à utiliser et alimenter le site dédié au CCR (adapté à deux niveaux de connaissance informatique)	Association BUG	A la Maison des Associations, Rennes

23

Un nouveau défi pour la commission évènement

2018 s'est achevée avec l'expression du besoin de convivialité au sein du CCR notamment en fédérant les 5 GT autour d'une thématique commune. Le bureau de mars s'est mobilisé pour proposer à la prochaine plénière un thème autour de la participation citoyenne des habitant.es des QPV.



Commission évènement 14 mai 2019

Ainsi, les conseiller.ères ont débattu sur la pertinence, la faisabilité et les limites de cette thématique avant de voter à l'unanimité le projet de la commission évènement. Les élections européennes du 26 mai 2019 et les municipales en 2020 sont l'occasion pour le CCR de sensibiliser les habitant.es des quartiers prioritaires à s'inscrire sur les listes électorales et à voter. En effet, les taux d'inscription sur les listes électorales sont plus faibles, selon une étude de l'INSEE publiée en 2012⁵, chez les catégories surreprésentées dans les QPV. A cela s'ajoute l'hypothèse, difficile à vérifier, d'un taux d'abstention très élevé.



Commission évènement du 24 juin 2019

Ainsi, 6 conseiller.ères en moyenne se sont mobilisé.es au sein de la commission évènement pour mettre en œuvre leur projet en élaborant la stratégie suivante :

- Une rencontre avec le service des élections de la Ville de Rennes en mars pour préciser les formalités administratives des inscriptions aux listes électorales et échanger sur des pistes de réflexions pour élaborer le tract du CCR ;
- Une planification de l'organisation de la commission évènement ;
- Une mobilisation de l'AP : un atelier en mai pour recueillir des propositions de messages à diffuser sur le tract et un échange en septembre pour finaliser le message ;
- Réalisation des tracts par l'APRAS ;
- Une opération test dans le quartier de Maurepas qui a abouti à la création d'un kit de tractage pour faciliter la démarche des GT ;
- Des opérations de tractage dans les 5 GT : mutualisation des forces en présence entre conseiller.ères de quartiers différents ;
- Un bilan qui annonce une reconduction d'un autre projet fédérateur entre les 5 GT. La satisfaction d'une articulation réussie entre les différentes instances du CCR : commissions, bureau, AP et GT.



Bureau élargi : atelier du 22 mai 2019

Au total, près de 43h a minima ont été mobilisées dans cette activité qui a le mérite d'avoir décloisonné la logique de quartier en permettant aux conseiller.ères de quartiers différents de s'entraider dans une action commune.

⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281060#titre-bloc-13>

Participations diverses des conseillers

Parmi leur activité, les conseiller.ères ont participé à des temps forts organisés par Résovilles tels que « Cité Cap » à Nantes le 24 juin 2019 et la Rentrée des acteurs de la politique de la Ville organisée le 19 septembre à Vannes. Elles.ils se sont également intéressé.es aux Assises de la Citoyenneté du 19 janvier 2019.



Assises de la Citoyenneté du 19 janvier 2019

III La contribution des conseiller.ères dans les espaces institutionnels de la politique de la Ville

Les membres du CCR participent activement à différentes réunions avec les services de Rennes Métropole, du contrat de ville et de l'État. Ils ont également été invités à intégrer des instances de travail à l'échelle nationale. Toutefois, cette année, un temps fort témoigne de la volonté du CCR d'être associé non seulement en amont mais aussi en tant que partenaire du prochain contrat de ville ; un enjeu très fort de la participation citoyenne à la construction de la politique en faveur des QPV.

25

Les quatre niveaux de la participation du CCR se mesurent à l'échelle :

- De Rennes Métropole ;
- Du contrat de ville de la métropole rennaise ;
- Des services de l'État ;
- Du national.

• La sollicitation de Rennes Métropole

« La commission de suivi » de l'opération de restructuration de l'Usine de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole

Un conseiller du GTM a été mandaté par la plénière pour participer à la « commission de suivi » de l'opération de restructuration de l'Usine de Valorisation Énergétique de Rennes Métropole située dans le quartier de Villejean. Il a participé à la première réunion de cette commission qui visait à présenter ses missions et les études en cours le 23 octobre.

• L'implication dans les instances du contrat de ville

Conformément à l'article 7 de la LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le CCR est associé à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du CDV de la métropole rennaise. Le CCR participe également à toutes ses instances de pilotage avec des moyens dédiés pour son fonctionnement. L'APRAS joue un rôle de facilitateur afin de veiller à leur participation. Néanmoins, les informations recueillies ne permettent pas de renseigner le contenu de toutes ces réunions notamment celles des Plans d'Actions Territoriaux (PAT). De plus, cette année, la rencontre annuelle des conseils citoyens d'Ille et Vilaine a été annulée en fin d'année et reportée au premier trimestre 2020 car Madame la Préfète a été retenue par une visite ministérielle.

Dans ce cadre, en moyenne, 5 conseiller.ères ont participé à environ, 21 réunions qui ont mobilisé 47 heures, représentant ainsi au moins 261 heures d'engagement bénévole.

Les conseiller,ères ont donc participé à plusieurs réunions en demandant de recevoir les supports et les comptes rendus qui n'ont pas tous été communiqués systématiquement :

- Consultation sur la programmation du contrat de ville ;
- Les comités de pilotage opérationnel ;
- Participation à la Conférence Intercommunale du Logement de Rennes Métropole (CIL) ;
- Le comité pilotage du NPNRU ;
- Comité de suivi et d'évaluation du contrat de Ville ;
- Le comité de suivi Plan Emploi Quartiers ;
- Le comité de pilotage.

26

La consultation sur la programmation du contrat de ville

A raison de trois périodes dans l'année, les conseiller.ères donnent leur avis sur la demande de subventions au titre du CDV des porteurs de projets qui rayonnent soit sur leur QPV soit sur plusieurs quartiers prioritaires. Le comité de financeurs représenté par l'État, la Ville de Rennes, Rennes Métropole et le Conseil Départemental 35 analyse les avis et les votes de chaque partie prenante, avis intégrés dans un tableau de synthèse avec une colonne dédiée à celui du CCR. Puis il donne une réponse définitive. D'une manière générale, les différents avis des parties prenantes convergent majoritairement.

L'organisation de ces réunions est plutôt satisfaisante. A noter que pour le CCR, ces moments sont des temps d'échanges importants avec le service de Rennes Métropole (la Direction des Associations Jeunesse Égalité - DAJÉ), la chargée de mission et le délégué du préfet parce qu'ils obtiennent des éléments de compréhension complémentaires qui les aident à se prononcer.

Cette année, l'APRAS a été destinataire de retours non suffisants sur la participation des conseiller.ères et le déroulement de ces réunions, ce qui ne permet pas de quantifier leur investissement de manière fidèle mais plutôt approximative. En moyenne, 4 conseiller.ères ont participé à environ 13 réunions totalisant environ 90 heures d'engagement bénévole a minima.

Les comités de pilotage opérationnel : « le protocole d'engagements renforcés et réciproques pour la rénovation du contrat de ville de la métropole rennaise 2015-2022 ».



Comité de pilotage opérationnel du 22 novembre 2019

Selon une circulaire du 22 janvier 2019, la prorogation des CDV sur le territoire national jusqu'en 2022 a conduit à réviser celui de la métropole rennaise. Cette révision doit tenir compte de l'évaluation à mi-parcours et associer le CCR. Toutefois, Le Premier Ministre a demandé qu'« une place majeure » soit accordée au volet enfance et soutien à la parentalité⁶.

Cette révision devra prendre la forme d'un « protocole d'engagements renforcés et réciproques », qui sera annexé au contrat. Pour cette raison, en 2019, il n'a pas été réalisé de rapport annuel du CDV.

Ce travail s'est donc traduit par deux comités de pilotage opérationnel dont un organisé sous forme de séminaire à vocation consultatif. Celui du 29 janvier a permis de présenter aux 5 conseiller.ères mandaté.es, la démarche actée de réactualisation au travers d'un avenant à élaborer avec les collectivités et les partenaires. Celui du 1er octobre organisé sous forme de séminaire a permis de développer la démarche globale de prorogation et de réactualisation du CDV en collectant l'avis des parties prenantes afin d'enrichir et de prioriser les thématiques retenues pour l'avenant. 14 conseiller.ères y ont participé dont 10 du collège habitant.es

27

Participation à la Conférence Intercommunale du Logement de Rennes Métropole (CIL)

Le conseiller, mandaté par le CCR depuis 2018 pour participer à la CIL, avait préparé son intervention du 5 juillet pour questionner, par exemple, la capacité de Rennes Métropole à loger la future vague de population qui viendra travailler. L'AUDIAR de Rennes a présenté « l'observatoire du Logement Social - Rennes Métropole - Bilan 2018 de la demande et des attributions Ménages prioritaires ». Un point d'étape sur la mise en œuvre du loyer unique a aussi été fait.

⁶ <https://www.lagazettedescommunes.com/603922/politique-de-la-ville-ce-qu'il-faut-retenir-de-la-feuille-de-route-pour-2019/>

Le comité de pilotage du NPNRU

Le CCR a mandaté 6 conseiller.ères pour participer, le 30 septembre, au comité de pilotage du Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU) afin d'échanger sur :

- Les orientations stratégiques transversales :
 - Le logement - le développement économique et l'emploi ;
 - L'évaluation du projet ;
- L'avancement des projets urbains dans les 3 quartiers NPNRU ;
- L'avancement financier du projet.

Le comité de suivi et d'évaluation du contrat de ville

Cette année, le CCR a été invité à une réunion partenariale autour de l'évaluation participative du contrat de ville axée sur la thématique espaces publics partagés, le 3 octobre. En effet, dans le cadre de la démarche d'évaluation du CDV de Rennes Métropole, une première enquête de perception des habitants des quartiers prioritaires avait été réalisée en 2018. Les résultats, présentés en comité opérationnel du Contrat de ville du 29 janvier 2019, auquel le CCR a été associé, ont suscité des interrogations qui ont amené à poursuivre la réflexion sur le fonctionnement de "l'espace public partagé" dans les quartiers de Villejean, Bréquigny, Le Blosne et Maurepas. 3 conseiller.ères ont participé.

28

Le comité de suivi Plan Emploi Quartiers

Le "Plan Emploi Quartiers", créé en 2015, a vocation à développer l'accès à l'emploi pour tous, à favoriser les conditions du développement économique pour les créateur.trices d'entreprises et à mobiliser les réseaux et les dispositifs pour renforcer les passerelles entre les habitant.es des QPV et le monde professionnel. Dans ce cadre, le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PaQte) est un dispositif initié en juillet 2018 pour permettre aux entreprises d'apporter leur contribution. Il se décline autour d'actions que ces dernières s'engagent à conduire, jusqu'en 2021, autour de quatre axes :

- Sensibiliser les plus jeunes au monde de l'entreprise, notamment en renforçant l'offre de stages de troisième à destination des élèves de collège en Réseau d'Éducation Prioritaire Renforcé (Rep+) ;
- Former en favorisant l'accès à l'alternance ;
- Recruter de manière non-discriminatoire ;
- Acheter de manière plus responsable et inclusive.

Le CCR a été convié à un temps fort, le 15 octobre, pour, d'une part, enrichir la démarche et les actions au profit de l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des habitant.es des quartiers prioritaires et, d'autre part, pour accueillir des témoignages d'entreprises et bénéficiaires qui présentent le PaQte. Ainsi, 3 conseiller.ères ont participé.

Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est un acteur clé dans la conduite de projets d'envergure. Il s'assure du bon déroulé des opérations en fonction des objectifs généraux et entretient une dynamique au sein des différents acteurs impliqués.

Les 10 conseiller.ères mandaté.es ont pris la parole le 22 novembre, pour présenter l'avis du CCR sur l'avenant du contrat de ville 2020-2022 et commenter son actualité. Si la plénière du 20 novembre 2019 a validé collectivement un avis sur l'avenant, le bureau exceptionnel du 26 novembre a permis de formuler un avis écrit aux vues de la contrainte du temps.



Comité de pilotage du 22 novembre 2019

L'avis du CCR a porté sur 3 points :

- La méthode de concertation ;
- Les champs du protocole (thèmes et enjeux appréhendés dans l'avenant) ;
- Les 4 thèmes travaillés : Santé / Habitat et Renouvellement urbain / Tranquillité publique / Numérique.

Regrettant de ne pas avoir été associé plus tôt à la démarche, le **CCR demande d'être impliqué plus en amont avec les parties prenantes en tenant compte davantage du temps nécessaire que le processus d'enrichissement nécessite pour favoriser la participation des habitant.es des QPV comme l'appropriation des documents. Enfin, le CCR revendique sa participation à l'élaboration du prochain contrat de ville 2024-2028 en devenant officiellement partenaire du contrat de ville de la métropole rennaise.**

•La sollicitation des services de l'Etat

Près d'un an après le lancement de la feuille de route gouvernementale pour les QPV, le Ministre chargé de la Ville et du Logement, Monsieur Julien Denormandie, avait réuni le 13 juin 2019 « la grande équipe de la réussite républicaine » pour « promouvoir et soutenir la réussite républicaine sur tous les territoires fragiles, en premier lieu, ceux qui rencontrent le plus de difficultés socio-économiques, les 1 514 quartiers de la politique de la ville »⁷.

⁷ <https://www.cgnet.gouv.fr/actualites/julien-denormandie-reunit-la-grande-equipe-de-la-reussite-republicaine-le-13-juin>

3 thèmes ont été consacrés à l'emploi, à la lutte contre les inégalités de destin (via l'éducation, la culture et le sport) et aux médias (changer de regard sur les quartiers). Dans ce contexte, 6 conseillères ont répondu à la réunion de lancement de la « grande équipe territoriale de la réussite républicaine » pour les QPV, présidée par Madame la Préfète Michèle KIRRY, le 16 septembre.

• La participation à l'échelle nationale

Cette année, le CCR a été sollicité le 18 février, par l'Unité Départementale 35 de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) pour participer, en tant que membre d'un « comité des bénéficiaires », à la première vague de sélection des candidatures de l'appel à projets 100% inclusion. Ce dispositif vise à « la remobilisation de jeunes et demandeurs d'emploi vulnérables, en difficulté d'insertion professionnelle, et en priorité les personnes peu qualifiées habitant les quartiers de la politique de la ville, les territoires d'outre-mer ou des zones rurales enclavées. »⁸. Il s'agit d'une expérience très riche et valorisante pour la conseillère du CCR qui s'est impliquée.

ATD quart Monde, en tant qu'acteur local du CCR et représenté par une conseillère bénévole, a donc participé à cette journée et demie qui a eu lieu à Paris les 4 et 5 mars 2019. En retour de cette participation, un travail a été mené avec tous les membres de ce « comité des bénéficiaires » pour que chacun d'entre eux puisse valoriser cette expérience dans leur projet professionnel. Ils.elles ont également reçu un chèque cadeau d'un montant de 50€ et tous les frais (transport, hébergement et restauration) ont été également pris en charge par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP).

La conseillère a ainsi participé aux débats au sein de ce « comité des bénéficiaires » et contribué de ce fait, à formuler l'avis de ce comité sur chaque projet national déposé. Ces avis ont été ensuite transmis au Comité de Sélection, composé de spécialistes français et internationaux des sujets de retour à l'emploi. Au final, les projets candidats, dotés de ces deux avis complémentaires, ont été présentés à un Comité d'Engagement politique qui a choisi d'attribuer ou non les subventions demandées.

Parmi les 14 projets lauréats d'avril 2019, il y a par exemple :

- Prépa/Tremplin des QPV au CDI, porté par l'Ecole Centrale Nantes ;
- Focale : révélateur de talents à l'échelle d'un QPV territoire apprenant, porté par la Maison de l'emploi de Strasbourg ;
- Attitudes pro – « la pépinière de l'inclusion », porté par la Mission intercommunale de l'Ouest ;
- Un parcours pour une transformation, porté par Les Compagnons du Devoir.

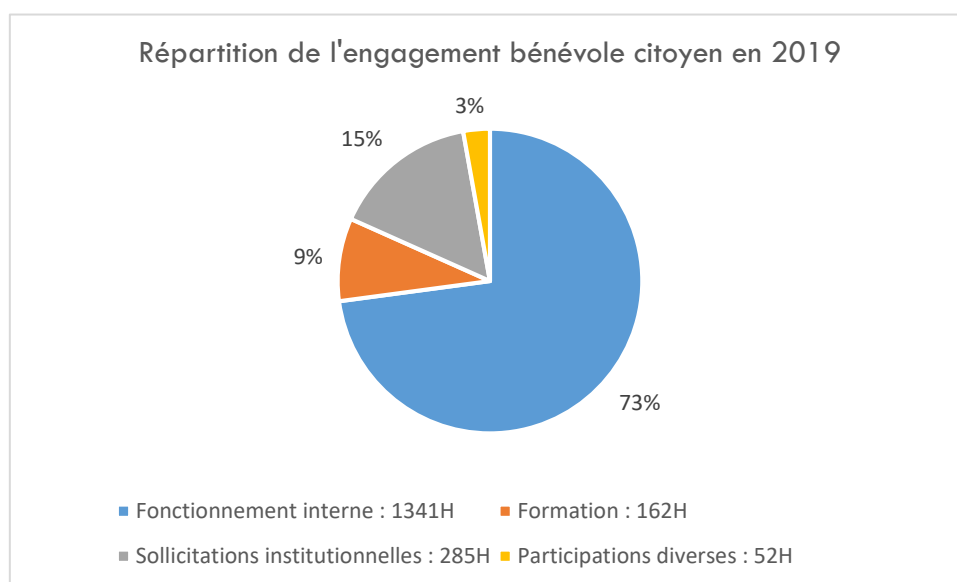
⁸ <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiques-de-presse/article/presentation-des-laureats-de-la-2e-vague-de-l-appel-a-projets-100-inclusion>

VII Valorisation annuelle de l'engagement bénévole citoyen du CCR

Compte tenu des informations transmises à l'APRAS, 1 840 heures de travail bénévole, a minima, ont été consacrées à l'engagement citoyen des conseiller.ères, temps de formation inclus en 2019. Plus précisément, ce sont 1 678 heures, a minima, qui ont été consacrées par les conseiller.ères hors temps de formation et 162 heures de temps de formation.

A ce total horaire s'ajoute également un temps de travail difficile à quantifier qui représente un volume horaire non négligeable lié à la préparation des réunions, à la rédaction des comptes rendus, aux entretiens avec les habitants... Compte tenues des informations non suffisantes, le décompte d'heures consacrées aux activités liées au contrat de ville est une estimation a minima également.

•Répartition de l'engagement bénévole citoyen en 2019



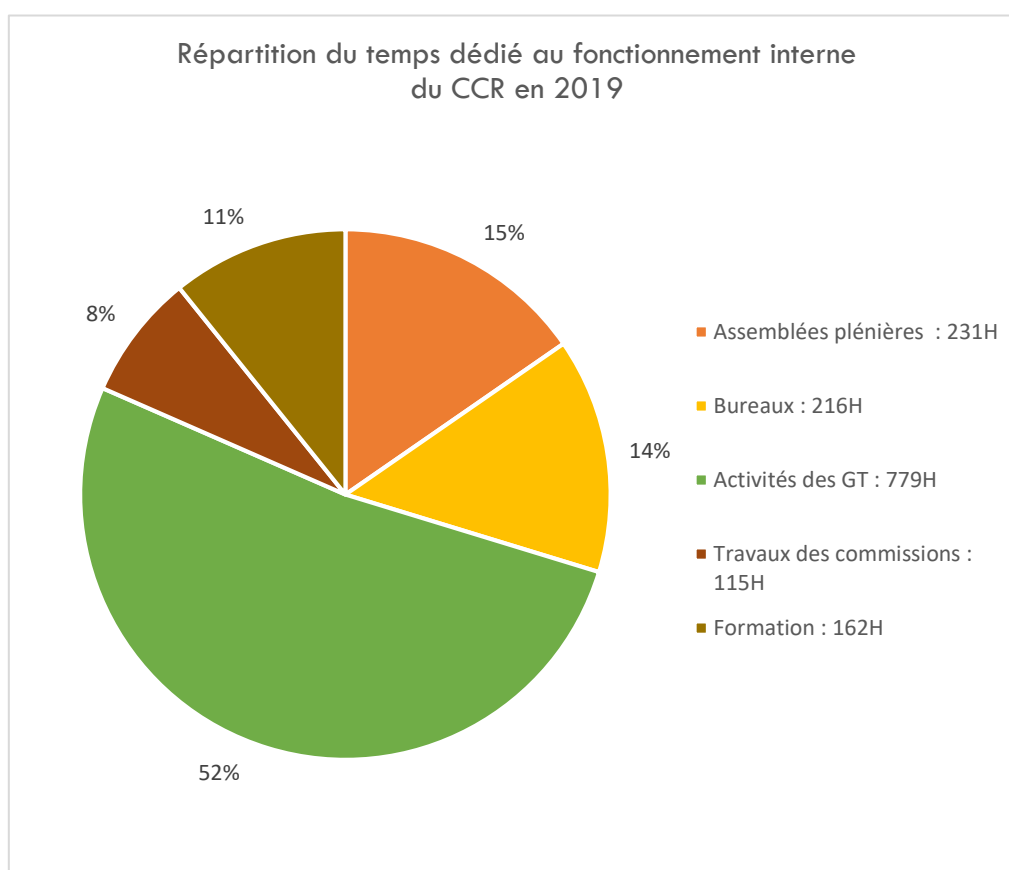
Le CCR consacre presque les $\frac{3}{4}$ de son temps à son fonctionnement interne à s'organiser autour des différentes commissions, des bureaux mensuelles, des plénières tous les deux mois et des réunions de GT mensuelles.

Fonctionnement interne :	- Activités des GT : réunions mensuelles et actions mises en œuvre. - Bureaux + bureaux élargis et exceptionnel. - Assemblées Plénières. - Commissions Communication et Évènement.
Formation des Conseillers	- Décrypter une demande de subvention - Comment dynamiser sa communication avec les réseaux sociaux ? - Construire et animer une maison du projet ? - Rôle des conseils citoyens dans un projet urbain. - Gestion des encombrants : voyage d'études à Nantes. - Formation à Wordpress.

Sollicitations institutionnelles :	- Sollicitation de l'État : lancement de la grande équipe territoriale de la réussite républicaine pour les QPV. - Sollicitations Rennes Métropole : CIL, « commission de suivi » de l'opération de restructuration de l'UVE de Rennes Métropole. - Instances Contrat de Ville. - Sollicitation à l'échelle nationale : "comité des bénéficiaires " appel à projet 100% inclusion organisé par la DGEFP.
Participations diverses :	- Les Assises à la Citoyenneté - Forum Cité Cap. - La rentrée des acteurs de la politique de la ville.

• Répartition du temps dédié au fonctionnement interne

Sur l'ensemble de leurs activités, soit environ 1840 heures de bénévolat, les conseillers consacrent 72% de ce temps sur leur fonctionnement interne ce qui représente environ **1503 heures**, temps de formation inclus. Parmi ces 1503 heures voici la répartition de leur engagement bénévole au sein de leur structure :



Cette année, plus de la moitié de l'activité du CCR a été consacrée à celle des GT qui ont mis en œuvre des actions à l'échelle de leur quartier.

V La mission d'accompagnement du Conseil Citoyen Rennais

• Le vote de la structure d'adossement, L'APRAS

Les conseillers ont préféré ne pas se constituer en association loi 1901. Ils ont choisi de s'adosser à une structure juridique existante en procédant, le 9 mars 2016, à un vote entre trois associations ayant répondu au cahier des charges du CCR : « Unis-Cité », « la Fédération des Centres Sociaux en Bretagne » et L'APRAS. C'est dans ce contexte que L'APRAS a été choisie pour accompagner et soutenir le fonctionnement du CCR notamment l'émergence des GT.

Toutefois, la structuration du CCR (GT et commissions) a fait évoluer les modalités et les intensités de l'accompagnement initialement prévu. Ces évolutions ont conduit, en accord avec le CCR, à recruter une salariée à temps plein, en contrat adulte relais pour une période de trois ans à compter d'avril 2017, appuyée par des membres de l'équipe professionnelle de L'APRAS. Ce renfort a permis d'étayer l'accompagnement.



Vote structure porteuse du 9 mars 2016

Une charte a été co-construite en 2018 et validée à la plénière du 21 novembre 2018. Elle devient le document de référence qui définit le cadre de cet accompagnement apporté par L'APRAS en fonction des évolutions du CCR. Un temps de bilan de cet accompagnement est programmé en fin d'année et soumis à l'approbation de l'AP.

33

• Le rôle de l'APRAS

Cette année, avec le départ en formation de la personne en charge de l'accompagnement du CCR, l'APRAS a recruté une personne en remplacement pour la période de son congé c'est-à-dire du 15 septembre 2019 au 13 Mars 2020. Un temps d'adaptation a été nécessaire pour assurer la réactivité de l'accompagnement. Mais, au final, la prise en main de la succession s'est déroulée parfaitement.

L'APRAS apporte son soutien au CCR dans trois domaines :

➤ Soutien au fonctionnement et à l'animation du CCR :

- Veiller et alerter sur le respect de la charte du CCR et de son règlement intérieur.
- Soutenir la conception des projets et la démarche d'aller-vers.
- Co-animer les bureaux mensuels et les assemblées plénières tous les deux mois.
- Organiser, planifier les sollicitations institutionnelles.
- Accompagner la dynamique des trois commissions du CCR.
- Aider à l'animation mensuelle des GT de Cleunay, Bréquigny et du Blosne dans une perspective d'autonomie et de continuité des travaux en cours.

➤ **Appui matériel et administratif au CCR :**

- Gérer l'organisation des réunions : aide à la rédaction du CR, diffusion par courriel, relance par téléphone des absents et non-excusés...
- Administrer la boîte mail du CCR.
- Réceptionner les appels téléphoniques.
- Mettre à disposition des salles à titre gratuit.
- Photocopier les documents à la demande.

➤ **Formation des conseillers :**

- Participer à la conception et à la mise en place des formations des membres en lien avec l'École du Renouvellement Urbain, Résovilles et d'autres prestataires.

VI Perspectives pour 2020

2019 amorce une série de réflexions et de pistes de travail pour 2020 :

- Renforcer le nombre de conseillers demeure un enjeu fort parce qu'il s'agit non seulement d'une priorité depuis sa création mais aussi, parce qu'il en va de la légitimité, voire de la survie du CCR ;
- Prendre soin de l'accueil des nouveaux conseillers. Thématique jusque-là mise de côté, elle mérite une attention particulière en 2020 en lien avec des besoins de formation comme outil d'intégration ;
- Maintenir des temps conviviaux au sein du CCR pour continuer à apprendre à se connaître et travailler ensemble autrement ;
- Actualiser le règlement intérieur, d'une part avec les nouveaux protocoles associés à l'autonomie de chaque instance du CCR, d'autre part avec une nouvelle réflexion sur la fonction des référents des trois piliers du CDV qui ne reflète pas la réalité du CCR ;
- Activer de nouveau la commission événement pour organiser un projet commun aux 5 GT ;
- Améliorer la communication pour recevoir les supports et les comptes rendus des différentes réunions du CDV auxquelles les conseillers participent auprès des instances concernées et par conséquent fiabiliser la valorisation de l'engagement bénévole ;
- Mobiliser la Commission Communication pour perfectionner les flyers et pour que le site fonctionne et soit alimenté. Clarifier les fonctions et les rôles des conseiller.ères engagé.es. Rester en veille sur la question de l'avenir du site ;
- Activer le mandat donné au bureau pour préparer l'après 2020 en matière d'adossement du CCR : penser au positionnement du CCR par rapport au poste d'adulte relais (fin de contrat avril 2020) et l'accompagnement de l'APRAS (prévu initialement jusqu'en 2020). Quel bilan peut être fait et quelles sont les suites souhaitées ?
- Réappropriation par les conseiller.ères de l'animation de l'AP : animateur, distributeur de paroles, secrétaire, maître du temps ;
- Planifier, au bureau de janvier 2020, la sollicitation de la mission « Évaluation et Suivi des politiques publiques » pour échanger sur les modalités de participation du CCR à la démarche évaluative ;
- Questionner les membres de la cellule locale au sujet de la composition des GT : Comment la répartition du nombre de conseillers a été choisie par GT et pourquoi ? Peut-on décider autrement ? (Décision validée au bureau de septembre 2019)

VII Résultat financier 2019 et budget prévisionnel 2020

• Résultat financier au 31 décembre 2019

Il restait **6 981 euros** en caisse au 31/12/2018

Numéro	Libelle	Budgété	Réalisé	Ecart
60620000	Denrées alimentaires	1 000	690,28	
60632000	Petit équipement - accessoires	130	6,80	
60640000	Fournitures administratives	50	50,00	
60		1 180	747	433
61220000	Redevance crédit-bail mobilier	100	100,00	
61320000	Locations immobilières	600	441,90	
61560000	Maintenance	300	501,43	
61610000	Assurance Responsabilité. Civile	107	75,46	
61820000	Reprographies-photocopies	200	264,72	
61860000	Prestations de service	0	21,19	
61		1 307	1 405	-98
62510000	Voyages et déplacements	1 000	1 186,82	
62511000	Déplacements domicile travail	46	87,96	
62620000	Télécommunications	540	479,21	
62820000	Prestations extérieures	8 000	42,00	
62		9 586	1 796	7 790
63110000	Taxe sur salaires	1 633	1 762,61	
63330000	Formation continue	455	867,68	
63		2 088	2 630	-542
64110000	Salaires appointements	22 725	28 777,60	
64500000	Charges patronales (situation)	10 118	10 061	
64890000	Remboursement Fongecif		-5 063	
64750000	Médecine du travail	108	86	
64760000	Chèques ANCV	0	450,00	
64831000	Chèques déjeuners	0	874,80	
64832000	Indemnités Kilométriques	0	63,35	
64		32 951	35 250	-2 299
68111000	Dotations aux amortissements	0	58	
68		0	58	-58
6		47 112	41 886	5 226
74010000	Subvention d'exploit : Ville d	0		
74011000	Subvention exceptionnelle : Ville de R	8 500	8 500,00	
74020000	Subvention d'exploit. : RM	8 500	8 500,00	
74030000	Subvention d'exploitation. : Département/	6 000	4 000,00	
74040000	Subvention d'exploitation : Etat	5 000	0,00	
74040100	Subvention Etat adulte relais	19 112	19 145,14	
74		47 112	40 145	6 967
78900000	Reprises fonds dédiés	0		0
78		0	0	0
7		47 112	40 145	6 967
Résultat	(Classe 6 + Classe 7) :	0	-1 741	1 741

• Budget prévisionnel 2020

Ce qu'il reste au 31 décembre 2019 à reporter sur exercice 2020 : **5 241 euros**

Comptes	Recettes	2018	2019	2020
74010000	Subvention d'exploitation VDR	4 000	8 500	9 000
74020000	Subvention d'exploitation RM	4 000	8 500	9 000
74030000	Subvention d'exploitation CD35	4 000	6 000	5 000
74040000	Subvention d'exploitation Etat fonct.	4 000	5 000	0
74040100	Subvention Etat Adulte Relais	18 816	19 112	19 632
Total Groupe 74		34 816	47 112	42 632
78900000	Reprises fonds dédiés	18 025		
Total Groupe 78		18 025	0	0
	TOTAL RECETTES	52 841	47 112	42 632

Comptes	Dépenses	2018	2019	2020
60620000	Denrées alimentaires	800	1 000	1 000
60632000	Petit équipement - accessoires	500	130	160
60640000	Fournitures administratives		50	150
Total Groupe 60		1 300	1 180	1 310
61220000	Redevance crédit-bail mobilier		100	100
61320000	Locations immobilières	1 000	600	500
61560000	Maintenance		300	300
61610000	Assurance RC	106	107	124
61820000	Reprographies-photocopies	500	200	200
61860000	Prestations de service	10 925		
Total Groupe 61		12 531	1 307	1 224
62510000	Voyages et déplacements	500	1 000	1 500
62511000	Déplacements domicile travail	91	46	288
62620000	Télécommunications	565	540	627
62820000	Prestations extérieures	3 300	8 000	2 500
Total Groupe 62		4 456	9 586	4 915
63110000	Taxe sur salaires	1 528	1 633	1 806
63330000	Formation continue	450	455	527
Total Groupe 63		1 978	2 087	2 334
64110000	Salaires appointements	22 521	22 725	26 373
64500000	Charges patronales	9 481	10 118	9 829
64750000	Médecine du travail	106	108	117
64890000	Remboursement Fongecif			-3 469
Total Groupe 64		32 108	32 951	32 849
68112000	Amortissements	468	0	0
Total Groupe 68		468	0	0
	TOTAL DEPENSES	52 841	47 112	42 632
	RESULTAT	0	0	0

Conclusion

L'année 2019 est un moment phare dans la vie du CCR car la grande majorité des projets des GT se sont concrétisés en actions sur leur territoire, témoignant ainsi d'un réel dynamisme et d'une volonté engagée des habitant.es et acteurs locaux qui le composent. La mise en ligne de son site internet est une étape clé, un aboutissement après près de deux années de travail. Désormais, le CCR semble avoir trouvé une organisation régulière après avoir de nouveau consacré du temps sur les modalités de fonctionnement de ses différentes instances, questionnant ainsi leur degré d'autonomie. De plus, il est identifié dans l'environnement institutionnel qu'il soit à l'échelle des QPV rennais ou dans les travaux à l'échelle nationale. D'autre part, **il exprime son souhait d'être associé pleinement à la co-construction du prochain CDV en tant que partenaire officiel.**

La proposition en bureau, de mettre en place des « Espaces d'Échanges » dans le fonctionnement des bureaux élargis témoignent d'un besoin de partages, d'échanges d'expériences et de temps de débats nécessaires pour formuler un consensus en plénière comme la mise en œuvre d'un projet fédérateur entre les 5 GT ou encore la réalisation d'une carte de vœux. L'année 2019 s'est terminée le 19 décembre, autour d'un repas partagé et la réalisation d'une vidéo pour souhaiter une bonne année 2020.



19 décembre 2019

38



19 janvier 2019 – Les Assises de la Citoyenneté

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL CITOYEN RENNAIS

Au 1er Janvier 2019 :

COLLEGE HABITANT.E.S

BEN HASSEL Karim	Blosne
BEN YOUSSEF NASSURDINE Ali	Bréquigny
BENOIST Didier	Maurepas
BERTHIER Marie-Hélène	Villejean
DESFEUX Jacqueline	Villejean
DIOUF Yannick	Bréquigny
DUBOIS Paul	Maurepas
FÉRON Louissette	Villejean
FOUQUÉ Claude	Maurepas
GUILLO Yvonnick	Villejean
JÉZÉQUEL Marie-Anne	Cleunay
LE GUENNEC Frédérique	Villejean
LÉRAUD Jean-Pierre	Bréquigny
LESAGE Marcel	Villejean
LEVREL Armelle	Bréquigny
LOQUEN Serge	Villejean
PAYOU Géraldine	Blosne
PERRON Colette	Blosne
SÉNÉ Gabriel	Cleunay
TOKAÇ Funda	Cleunay
TRICOT Gérard	Blosne
VALLÉE Raymond	Villejean

COLLEGE ACTEURS LOCAUX

AFEV	DESILLE Floriane
ARCS	DOUBLET Patrick
Arts et Manières	STEPHAN Robert
ATD Quart Monde	Vone Lancelot
CLCV Rennes	HELIGON Yasmina
CNL 35	GAILLARD Maguy
CSF 35	AUBRY Lucie
E.A.N « Maurepas t'y vis »	DIARRA Mohamed
Étude Plus Rennes	ARICI Ayse
GPAS	MIRGAINE Pauline
Triangle	GAINIE Jacqueline
Union Locale CLCV	HÉLIGON Yasmina

Lexique : « le Conseil Citoyen Rennais c'est... »

Sa composition

Le CCR associe les habitants et les acteurs associatifs des cinq quartiers prioritaires de la ville de Rennes. Il se regroupe en deux collèges, celui des habitant.es et celui des acteurs locaux. En 2015, un tirage au sort parmi des habitant.es lambda et des volontaires a été réalisé pour constituer le collège habitants. Ce collège doit représenter au moins 50 % des membres du CCR, avec pour objectif de tendre vers la parité hommes/femmes. Les acteurs locaux, quant à eux, ont été sollicités par les services de la collectivité.

Les Groupes Territoriaux (GT)

Si la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine énonce qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, l'histoire des conseils de quartiers rennais mis en place à partir de 1997 associée à la dynamique démocratique locale (Cf. [charte rennaise de la démocratie locale](#) votée en conseil municipal le 9 mars 2015) a privilégié l'installation **d'un seul conseil citoyen** regroupant les cinq quartiers prioritaires qui sont : Villejean, Maurepas, le Blossne, Bréquigny-Champs Manceau et Cleunay.

Pour fonctionner avec cette particularité, le CCR a nommé « Groupes Territoriaux », le regroupement de conseiller.ères par quartier prioritaire. Ils se réunissent mensuellement en présence des conseiller.ères membres des deux collèges du quartier concerné. Certains GT comme Cleunay, Bréquigny et le Blossne ont demandé le soutien de la structure d'adossement pour mener à bien ces réunions mensuelles. Un compte rendu est rédigé et transmis uniquement aux conseiller.ères du GT concerné. Des représentants des GT participent aux réunions du bureau pour assurer le va et vient des informations.

Le Bureau

Bien que le CCR ne soit pas une association, il a nommé « Bureau » la réunion mensuelle qui regroupe les représentants et/ou référent de chaque GT et des commissions. Il élabore les ordres du jour des assemblées plénières dans un premier temps et débriefe sur le déroulement de ces dernières dans un second temps. Il n'a pas de pouvoir décisionnel, il soumet à validation toutes ses propositions. Un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des conseiller.ères du CCR.

L'Assemblée Plénière (AP)

L'assemblée plénière est une réunion qui a lieu tous les deux mois et qui regroupe tous les membres officiels du CCR. Elle peut accueillir, selon l'actualité, des invités institutionnels et associatifs à la demande des conseillers ou sur sollicitation. Cette instance est l'organe de décision du CCR. Un compte rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des conseiller.ères, aux partenaires institutionnels et mis en ligne sur le site du CCR.

Les commissions

Pour mener à bien des projets en termes de communication, de formation et d'événement, le CCR mandate des commissions composées de conseillères volontaires. Elles s'organisent comme elles le souhaitent afin de répondre aux objectifs validés en assemblée plénière. A leur demande et selon leurs besoins, elles sont accompagnées par la structure d'adossment et/ou l'association BUG en termes de communication. Un compte rendu est rédigé et transmis aux membres de la commission concernée.

Comment sont rédigés les comptes rendus du CCR ?

Si la volonté de départ est de co-rédiger les comptes rendus d'une manière générale entre la structure d'adossment et les conseillers « secrétaires-volontaires », il arrive très souvent que cette tâche administrative revienne à l'APRAS. Dans un souci d'impartialité et de neutralité, ils sont soumis à relecture pour apporter les modifications nécessaires. Ceux des assemblées plénières sont systématiquement validés en début de réunion.

C'est quoi la politique de la Ville et le Contrat de Ville ?

Dans l'histoire du gouvernement français, la politique de quartier des années 70 devient petit à petit la politique de la ville dans les années 90, elle-même réformée par la Loi du 21 Février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine dite « Loi LAMY ».

La politique de la ville c'est la manière de gouverner en octroyant des moyens humains et financiers nécessaires pour réduire les écarts de développement entre les territoires en privilégiant les quartiers les plus en difficulté sur tous les domaines : économie, logement, emploi, services de proximité, transports, culture, sport, loisirs, écoles...

Les personnages pionniers de cette évolution sont, d'une part, l'Abbé Pierre et son appel qu'il lança en 1954 pour créer des logements adaptés aux besoins démographiques et, d'autre part, le maire de Grenoble Hubert Dubedout qui, en 1983, rédigea un rapport « Ensemble, refaire la ville » remis au premier ministre de l'époque dans lequel une place importante est accordée aux premiers concernés par leur cadre de vie quotidienne à savoir les habitants.

Depuis 2014, la Loi Lamy a réformé la politique de la ville en tirant des leçons des anciens contrats appelés CUCS c'est-à-dire « Contrats Urbains de Cohésion Sociale » créés en 2007. Cinq axes de réforme ont été entrepris :

► **Simplifier le périmètre géographique** qui détermine la nomination de « quartier prioritaire » appelé communément les QPV c'est-à-dire les « Quartiers de la Politique de la Ville »

► **Mettre en œuvre des Contrats de Ville nouvelle génération** en mettant l'accent entre autres sur :

- La mobilisation des partenaires du contrat de ville à l'échelle de l'intercommunalité ; à Rennes nous parlons de Rennes Métropole (43 communes).
- Le pilotage et l'évaluation du contrat de ville.

► **Mobiliser les crédits du droit commun** (c'est-à-dire l'argent public qui relève des compétences de l'État sans distinction entre les quartiers) **et utiliser en complément les crédits spécifiques** pour répondre aux besoins des quartiers prioritaires.

► **Affirmer un nouveau principe en matière de participation des habitants** en termes de « co-construction » au travers de **la création des conseils citoyens et des Maisons du projet** dans le cadre du NPNRU « nouveau programme national de renouvellement urbain » qui concerne, à Rennes, les quartiers Maurepas et Le Blosne.

► **Réformer les structures d'évaluation.** Le comité de pilotage représenté par les signataires du contrat de ville et le conseil citoyen doit assurer cette évaluation.

Le CGET (Commissariat Général à l'Egalité des Territoires) conçoit et évalue la politique de la Ville.

GLOSSAIRE

AP :	Assemblée Plénière
APRAS :	Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale
AUDIAR	Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise
CCR :	Conseil Citoyen Rennais
CDI :	Contrat à durée indéterminée
CDV :	Contrat de Ville
CEC :	Compte d'Engagement Citoyen
CGET :	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires
CIL :	Conférence Intercommunale du Logement de Rennes Métropole
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CNDP :	Commission nationale du débat public
DAJE :	Direction Associations Jeunesse Égalité
DDCSPP :	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DDEN :	Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale
DGEFP	Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi
ERU :	École du Renouvellement Urbain
ESC :	Espace Social Commun
ESS :	Économie Sociale et Solidaire
FCSB :	Fédération des Centres Sociaux de Bretagne
GT :	Groupe Territorial
GTB :	Groupe Territorial du Blosne
GTBr :	Groupe Territorial de Bréquigny
GTC :	Groupe Territorial de Cleunay
GTM :	Groupe Territorial de Maurepas
GTV :	Groupe Territorial de Villejean
MDP :	Maison du Projet
NPNRU :	Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain
PaQte :	Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
PAT :	Plans d'Actions Territoriaux
PEL :	Projet Éducatif Local
PRE :	Projet Réussite Éducative
PSQ :	Police de Sécurité du Quotidien
QPV :	Quartier Politique de la Ville.
TZCLD :	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée
UVE	Usine de Valorisation Énergétique

Structure d'accompagnement :



6 cours des Alliés – 35000 RENNES
T 02 99 31 19 90 / 07 64 19 75 76
conseilcitoyenrennes@gmail.com